

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014

L'an deux mil quatorze, le vendredi vingt juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur ABAFOUR Michel, Maire.

Étaient présents : M. ABAFOUR Michel, Mme COLIN Marie-Pierre, M. LEVECQUE Yannick, M. AUBRY Jean-Louis, M. BELLIS Gilles, M. BRUNETEAU Paul, M. DUBRAY Cédric, Mme GARNIER Arlette, Mme HALLOPE Céline, M. SANGNIER Sylvain.

Absent excusé : M. LECOINTE Didier

M. DUBRAY Cédric a été élu Secrétaire de séance.

Date de convocation : 10/06/2014

Date d'affichage : 11/06/2014

Nombre de Conseillers : 11

- en exercice : 11
- présents : 10
- votants : 10

Lecture et signature de la séance du 28 avril 2014.

OBJET : DELIBERATION N° 2014-55 : TARIF ASSAINISSEMENT 2014

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer le tarif de la redevance assainissement 2014 à 0.69 €/m³ d'eau consommée (pas d'augmentation par rapport à 2013).

La redevance pour modernisation des réseaux de collecte perçue par l'agence de l'eau Loire-Bretagne qui sera facturée en même temps que la redevance assainissement, est de 0.190€/m³ pour l'année 2014.

(enregistré S/Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2014-56 : TARIF ANIMATION GRILLADES JUILLET-AOUT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, fixe le tarif du repas des soirées grillades en juillet et août à 4,20 € par personne (adulte et enfant).

(enregistré S/Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2014-57 : DESIGNATION REFERENTS ET CORRESPONDANT DEFENSE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :

- Référent sécurité routière : M. ABAFOUR Michel
- Référent randonnées (Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez (CCPMG)) : M. LECOINTE Didier
- Référent aux affaires sociales (CCPMG) : Titulaire, M. ABAFOUR Michel et suppléant, Mme COLIN Marie-Pierre
- Référent communication (CCPMG) : Mme COLIN Marie-Pierre
- Correspondant défense : M. BRUNETEAU Paul

(enregistré S/Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2014-58 : INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR

Le Conseil municipal,

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnité par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieures de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de ne pas accorder l'indemnité pour la confection des documents budgétaires ;
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 30 % par an (soit environ 100 €);

- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Véronique QUEMENER, Receveur Municipal ;

- d'autoriser le Maire à signer tous documents inhérents à ce dossier.

(enregistré S/Préf le)

OBJET : AJOUT ORDRE DU JOUR : DELIBERATION N°2014-59 : VENTE MATERIEL ANCIEN COMMERCE

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a reçu une proposition pour l'achat de la machine à bière à pression professionnelle de l'ancien commerce route du Buret dont la commune était propriétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil :

- **FIXE** le tarif de vente de la machine à bière à pression professionnelle à cinquante euros ;

- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents inhérents à ce dossier.

(enregistré S/Préf le)

OBJET : AJOUT ORDRE DU JOUR : DELIBERATION N°2014-60 : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2 BUDGET COMMUNE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'adopter les modifications budgétaires suivantes sur le budget principal suite à la reprise d'amortissements sur des biens transférés concernant le réseau d'eau :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre/Article	Libellé	Recettes	Dépenses
011/60611	Eau et assainissement		3717.97
042/7811	Reprise amortissements	3717.97	
Total de la décision modificative n°2		3717.97	3717.97
Pour mémoire BP		288 555.26	288 555.26
Total section de fonctionnement		292 273.23	292 273.23

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre/Article	Libellé	Recettes	Dépenses
020	Dépenses imprévues		- 3717.97
040/281531	Amortissements réseau eau		3717.97
Total de la décision modificative n°2		0.00	0.00
Pour mémoire BP		93 345.77	93 345.77
Total section d'investissement		93 345.77	93 345.77

(enregistré S/Préf le)

OBJET : AJOUT ORDRE DU JOUR : DELIBERATION N°2014-61 : MODIFICATION DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL :

Monsieur le Maire informe le conseil que suite à courrier de la Sous-Préfecture, il propose de retirer l'article 13 des délégations que le conseil municipal lui a chargé d'exécuter.

Vu que cet article concerne les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme et que ce sujet sera débattu en conseil municipal au cas où une décision serait à prendre ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** de retirer l'article 13 de la délibération du 4 avril 2014 concernant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

- **CHARGE** le Maire de l'exécution de la présente délibération.

(enregistré S/Préf le)

OBJET : AJOUT ORDRE DU JOUR : DELIBERATION N°2014-62 : MODIFICATION DESIGNATION DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU SIAEP MESLAY-OUEST-LA CROPTE :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal modifie la désignation des délégués du conseil au sein du SIAEP Meslay-Ouest-La Cropte :

- **Titulaires :**

Monsieur LECOINTE Didier

Madame COLIN Marie-Pierre (remplace Monsieur BELLIS Gilles)

- **Suppléant** :

Monsieur ABAFOUR Michel

(enregistré S/Préf le)

AFFAIRES DIVERSES :

- **Devis Maine Couverture pour réparations du clocher de l'église** : accepté par le conseil pour un montant de 1882.40 € HT.
- **Montage des colonies** : mercredi 2 juillet.
- **Commission bâtiments** : jeudi 17 juillet à 18h afin d'effectuer un état des lieux des logements communaux.
- **Prochain Conseil** : vendredi 19 septembre.

M. le Maire clôt la séance à 21h45.